

Association Immobilière.

L'assemblée générale du mois de mars de l'Association Immobilière a eu lieu lundi, le 14 mars courant, à la salle des Entrepreneurs.

Étaient présents : MM. Joël Leduc, vice-président ; A. Levesque, trésorier ; Lucien Huot, J. L. Coutlée, Jos. Paquette, Dr L. B. Durocher, John Barry, Geo. Renaud, directeurs, Louis Barré, Adolphe Ouimet, Alfred Richard, Arsène Latour, F. X. Bessette, Gilbert Giroux, F. X. Lalonde, J.-B. Lalonde et Benj. Frigon, et J. Monier, secrétaire.

En l'absence du président, M. Joël Leduc, vice-président, prend le fauteuil.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; sur proposition de M. Coutlée secondé par M. Paquette, ce procès-verbal est adopté.

Le secrétaire fait rapport des démarches faites par le bureau de direction auprès du Conseil de ville pour obtenir communication du texte des amendements proposés à la charte de la cité ; démarches qui n'ont pas encore réussi.

M. Huot informe l'assemblée que les amendements ne sont probablement pas encore rédigés.

M. Lévesque donne lecture des avis légaux publiés par le Conseil de ville dans les journaux, concernant ces amendements.

M. Frigon propose, secondé par M. Ouimet, que l'Association Immobilière appuie les démarches faites par son bureau de direction pour obtenir communication du texte des amendements à être proposés à la charte de la ville, le prie de continuer ces démarches et de faire rapport aussitôt que possible à une assemblée générale spécialement convoquée à cette fin. — Adopté.

Avis est donné que, à la prochaine assemblée mensuelle les Messieurs dont les noms suivent seront proposés pour être admis membres de l'Association, savoir : MM. Wm Strachan, fabricant de savon, 92 rue Mackay ; James Strachan, boulanger, 142 rue des Allemands ; Henry Millem, 72 rue Durocher ; Malcolm Thompson, secrétaire de la Edwardsburg Starch Co, 93 rue Ste-Famille ; Joseph Mailloux, 859 rue Mignonne, Thomas Fraser, marchand commissionnaire, 74 rue Mance ; Irwin Harris, marchand de fruits en gros, 18 rue Prince Arthur, John T. Mc Bride, marchand de fruits en gros, 921 rue Dorchester, W. H. Kerfut, 363 rue Ste-Dominique ; Frs Martineau, M. P. P. marchand de ferronneries, 1385 rue Ste-Catherine ; Dr Jos. Gagnon, 201 rue Maisonneuve ; Hector Lamontagne, marchand de cuirs, 397 St-Hubert ; Jérémie Lefebvre ; L. C. Gravel, négociant, 106 St-Denis ; Onésime Ricard, épicier, 1001 rue Ontario ; L. J. O. Beauchemin, libraire, 391 rue Sherbrooke ; Jos. Venne, architecte, 282 rue Plessis ; Arthur Prévost ; Stanislas D. Vallières, épicier, 319 rue St-Antoine ; A. D. Parcheron, manufacturier, 26 rue Mance.

Le secrétaire donne ensuite lec-

ture du projet de législation sur les expropriations, élaboré par le bureau de direction ; la discussion sur ce projet est renvoyée à la prochaine assemblée.

Et l'assemblée s'est ajournée à mardi prochain, le 22 mars, à 7 1/2 p. m.

LE SUCRE DE BETTERAVE.

Les journaux quotidiens ont publié, il y a quelques jours, un rapport de M. Saunders, directeur de l'école expérimentale d'Ottawa, concluant à l'impossibilité de faire du sucre de betterave avec profit au Canada. Comme le sujet intéresse énormément notre province qui a fait de très grands sacrifices pour implanter chez nous cette industrie, nous reproduisons ici une lettre de M. Musy, directeur de la fabrique de Farnham qui répond aux arguments de M. Saunders.

A Monsieur le rédacteur de la PRESSE,

Vous avez publié, le 14 courant, un article sur l'industrie du sucre de betterave sous ce titre :

" LE SUCRE DE BETTERAVE "

" Le directeur des fermes expérimentales ne croit pas que l'industrie du sucre de betterave paie au Canada. "

Je compte sur votre obligeance bien connue pour publier une réponse à cet article qui est de nature à faire le plus grand tort, non seulement à l'industrie sucrière dont je suis le seul représentant au Canada actuellement, mais encore et surtout à l'agriculture de la province de Québec. Je me réserve d'attribuer plus longuement les conclusions de ce rapport dans une brochure spéciale, mais il me paraît nécessaire d'apporter dès aujourd'hui un peu de lumière dans cette question de la betterave que le rapport de M. Saunders a plutôt contribué à embrouiller.

Mises sous une forme claire et concisée, les conclusions de votre article sont les suivantes :

1o Le sucre de betterave ne peut être produit à aussi bas prix que le sucre de canne ;

2o Tous les essais pour introduire l'industrie du sucre au Canada — avant 1890 — ont abouti à des désastres ;

3o En Europe, les fabricants de sucre produisent eux-mêmes la plus grande partie de leurs betteraves, chose impossible au Canada, où la main d'œuvre est trop chère.

4o Beaucoup de cultivateurs, après avoir fait des contrats de betteraves, ont refusé d'en faire après un an ou deux d'essai, ce qui prouve (alinéa No. 6 du " Summary " du rapport Saunders, page 35) que les résultats obtenus ne peuvent pas avoir été bons.

5o Il faudrait 40 fabriques occupant 8000 ouvriers d'octobre à décembre pour produire le sucre consommé au Canada. Le plus grand obstacle à la *protection* de cette industrie est la nécessité de continuer le subside annuel de \$1,000,000 après son entier développement.

Je réponds à cela :

1o Qu'il est peu important de savoir si le sucre de canne coûte

meilleur marché ou plus cher que l'autre.

Que les Canadiens n'ont pas à s'appitoyer sur le sort malheureux réservé, d'après M. Saunders, au sucre de betterave dans sa lutte contre le sucre à canne, qu'au surplus, pour un condamné à mort, ce sucre de betterave se porte encore assez gaillardement, car il a passé, comme production, de 1885 à 1890, de 2,120,000 tonnes à 3,620,000 tonnes, tandis que son rival le sucre de canne, passait dans le même intervalle, de 2,340,000 tonnes à 2,230,000, d'après les statistiques copiées par M. Saunders lui-même, page 34 du rapport.

2o Qu'il nous importe peu que les premiers essais de sucrerie au Canada aient été malheureux ; notre nouvelle entreprise de 1890 n'a rien à démêler avec celle de 1881-82-83-88, qui ont été faites sur d'autres bases et dans d'autres conditions.

Je pourrais même établir clairement que les insuccès des trois usines fondées au Canada avant 1890 ne sont dus ni au sol, ni au climat canadien, mais aux deux causes suivantes :

Manque de capitaux.

Mauvaise administration.

Mais tout cela n'a rien à voir dans la question sucrière telle qu'elle est posée aujourd'hui.

3o Que si les fabricants de sucre européens produisent eux-mêmes leurs betteraves, cela prouve simplement que cette culture leur paraît très rémunératrice, car un industriel cultivant en grand, obligé de payer toute la main-d'œuvre, ne peut produire à aussi bon marché qu'un cultivateur travaillant pour son propre compte sans avoir d'ouvriers étrangers à payer.

J'estime donc qu'en général un cultivateur faisant sa betterave lui-même gagnera deux fois plus qu'un industriel.

Quant à la culture en grand nous la faisons depuis 1890 sur des quantités de 250 arpents pour le compte de l'usine, indépendamment des cultures des habitants. Nous devons même faire 1,200 arpents cette année si la loi de protection avait été votée à temps à Ottawa pour nous permettre de marcher à deux usines. L'étude sérieuse de cette question et l'examen des résultats m'ont conduit à cette conclusion : Que la culture industrielle en grand est possible au Canada, au besoin avec des entrepreneurs et ouvriers à la tâche importés, dans des conditions presque identiques à celle de France. L'excès de main-d'œuvre est compensé par une forte réduction du prix des terres et des engrais.

Je ne crains pas de donner des chiffres :

1890 j'ai payé environ \$22 par arpent pour les sarclages et démaillage, travail fait et mal fait à la journée.

En 1891, le même travail fait à la tâche a coûté \$10 l'arpent. Il a été convenablement fait, et les entrepreneurs y ont gagné de l'argent.

Il y a donc eu un progrès.

(Du reste, dans notre industrie, on améliore toujours les résultats de toutes les branches chaque année. C'est pour cela qu'il est absurde de le juger sur ses premiers essais.)

En France on paie environ \$5 pour ce travail. Il y a donc des efforts à faire de ce côté.

L'arrachage coûte de \$3 à \$5 en France. Ici c'est à peu près le double. Moitié plus seulement, au lieu du double, quand on arrache avec nos machines.

Nous perdons donc au maximum \$10 l'arpent sur la France. Mais nous payons \$10 de moins pour la location d'une terre convenablement choisie, de sorte que le total des frais est sensiblement le même dans les deux pays.

4o M. Saunders croit qu'il y a un grand nombre de cultivateurs qui ont renoncé à la betterave après en avoir fait une ou deux années.

S'il y en avait tant que cela, il aurait bien fait de citer quelques noms. Dans un aussi grand nombre on en aurait bien trouvé quelques-uns de bonne volonté pour le dire, et même l'écrire.

On pouvait avouer sans honte il y a dix ans que la betterave n'était pas rémunératrice. Aujourd'hui elle est trop connue : dire qu'on n'a pas réussi, c'est se donner un certificat de paresse ou d'ignorance en culture.

Les seuls renseignements sérieux sur ce point doivent venir de notre clientèle de Farnham, qui nous fait de la betterave depuis deux ans.

Or j'affirme que surtout nos clients de 1891, quatre-vingt-dix pour cent sont entièrement satisfaits, et que la grande majorité se dispose à doubler et tripler ses ensemencements.

J'affirme aussi que bon nombre de ceux qui n'ont pas réussi reconnaissent que c'est de leur faute et se promettent de faire mieux l'an prochain.

La preuve de ces affirmations sera faite à Ottawa avant un mois.

D'ailleurs, M. Saunders, dans son Summary, page 36, est en contradiction directe avec son affirmation très nette de la page 33, ligne 46 : " There seems to be no doubt that the sugar beet can be produced over a very large area in Canada under as favorable conditions as in any country in the world, etc. etc. "

Je crois avoir trouvé l'explication de cette contradiction :

Après sa visite à Farnham, M. Saunders était convaincu du succès cultural — d'où l'affirmation, page 33 —

Il est allé ensuite au Nebraska où, en présence d'une organisation culturelle très défectueuse rappelant en 1891 les errements adoptés au Canada en 1881, il a été repris d'un doute très justifié aux Etats-Unis. De là la conclusion du Summary, page 36.

Quoiqu'il en soit, sans nous occuper des idées des étrangers sur la culture au Canada, nous devons constater que, dans la clientèle de l'usine de Farnham de St-Barthélemy à Montréal, de Montréal à Farnham et Sorel, et dans un rayon de 50 milles autour de l'usine, la